



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de l'Intérieur,
concernant
le retard d'attribution de distinctions honorifiques au sein de la police intégrée
- déposée le 7 avril 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Depuis de nombreuses années, il existe un énorme retard quant aux attributions des distinctions honorifiques au sein de la police. De nombreux policiers en retraite attendent toujours encore des décorations, d'autres sont malheureusement déjà décédés et n'auront jamais pu recevoir une récompense pour leur travail accompli.

Les distinctions honorifiques sont un signe de remerciement envers les policiers qui font un travail remarquable et qui ne sont jamais à l'abri de dangers. Il faut donc absolument veiller à ce nos forces de l'ordre reçoivent le respect qu'ils méritent.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes :

- Où en est-on dans l'avancement du traitement des attributions? Combien de dossiers sont encore en attente ? Existe-t-il un calendrier pour l'octroi de ceux-ci ?
- Ce retard dans l'avancement des dossiers est-il dû à un manque de personnel ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

1.

La régularisation de l'arriéré se poursuit.

Il existe deux types de distinctions honorifiques au sein de la Police Intégrée : les distinctions des Ordres Nationaux et les distinctions civiles liées à l'ancienneté de service.

A ce jour, 56.765 dossiers ont été ouverts pour les Ordres Nationaux, dont 28.552 finalisés.

En outre, 2.759 dossiers ont été validés par la Chancellerie et sont prêts à être transmis au Service du Protocole du SPF Intérieur.

De nouvelles distinctions seront donc encore remises cette année.

Si on compare cette situation avec celle du 1er janvier 2019, 47.645 dossiers avaient été ouverts à cette date, dont 17.856 clôturés. De gros progrès ont donc été réalisés.

En ce qui concerne les distinctions civiles liées à l'ancienneté de service, 30.671 dossiers ont été ouverts à ce jour, dont 17.132 traités.

En outre, 622 autres dossiers ont été validés par la Chancellerie et sont en cours de préparation pour être envoyés au SPF Intérieur.

Par conséquent, de nouvelles distinctions civiles seront encore attribuées cette année.

Si on compare cette situation avec celle du 1er janvier 2019, seuls 28.974 dossiers avaient été ouverts à cette date, dont 11.741 traités. Là encore, de gros progrès ont été enregistrés.

2.

L'arriéré résultait d'un manque de personnel, qui n'existe plus aujourd'hui. Au total, 87.436 dossiers ont été ouverts, dont 45.684 clôturés. La situation est suivie de près et l'arriéré devrait encore se réduire cette année.